

n° 2866 da u 28 di nuvembre à u 4 di dicembre di u 2024

# ARRITTI

SETTIMANALE NAZIONALISTU CORSU

58<sup>a</sup> annata

Prezzo 1,40 €

C.P. 0427 C 82046

ISSN 1262

Dispensé de timbrage

Routage 205

www.arritti.corsica



Langues régionales p3

## Faire face à l'État profond jacobin

La première pierre de la future centrale du Ricantu devant fonctionner au biocarburant pour remplacer celle du Vaziu au fioul lourd, a été posée ce vendredi 22 novembre ! Le militantisme politique sur le temps long finit toujours pas porter ses fruits, d'autant plus lorsque l'on porte la voix de la raison et de la justice. Da leghje p. 6-7



Énergie

# La première pierre du Ricantu est posée !

Feste p.5

A Festa di a Nazione, l'8 di dicembre.

A Fiera di Bucugnà mantene a fede paisana. Da u 6 à l'8 di dicembre

# L'associi danu forza à e nostre lotte

L'associi fàcenu cresce e nostre lotte. Eccu a sèguita di a nostra rubrica per salutà u so impègnu. Sta settimana, parlemu di l'associu ABCDE in Bonifaziu.



## ABCDE

L'Associu Bunifazincu per Capisce è Difende l'ambiente in Corsica hè natu in u 1996, à mumentu 30 anni! Hè un associu ch'agisce in Bonifaziu da ch'ellu sia rispettatu l'ambiente. «ABCDE hè plurale è n'hè fieru. Hè cumpostu di donne, omi, ritirati, attivi, da culture, urigine, sensibilità pulitica larghe è sfarente. Leatu à nisun partitu, u nostru associu ùn brama ne putere nè ùn accetta ricuperazione» dice u so situ.

Si ne parla pocu à livellu di a Corsica, per via di u so spaziu d'intervenzione nant'à u campu bunifazincu, eppò à u livellu di l'isula, ABCDE hè sociu di u Cullettivu per l'appiecazione di a lege liturale in Corsica ch'adunisce parecchi associi di difesa di l'ambiente è parla à nome di tutti.

**Ch'elli sianu abitanti o nativi di a cità,** i so militenti, cù a so presidente Vincente Cucchi, intervene ogni volta ch'ella li pare necessaria pè difende l'ambiente è a biodiversità in a cità è u so circondu. «Ugnunu di noi hè leatu da i valori è u patrimoniu naturale è stòricu di Bonifaziu, dinù u putenziale di benestà da spàrtesi ch'è franca largamente i muri di a cità. I bunifazinchì sanu resiste anch'elli è a so voce si franca i rampali!» dice torna l'associu: «Vene u tempu induve capisce è cunvince ùn basta più. Ci tocca à prutege è aiutà. Ci vole à battersi. U nostru associu hè agreeatu, vale à dì ch'ellu pò purtà lagnanza in ghjustizia.»

ABCDE dinù partecipeghja à l'istituzioni in tantu ch'è associu di difesa di l'ambiente, «ùn tocca micca à noi di sustituiscesi à a cumuna benintesa, o à quelli in càrica di difende e lege. Ci sprimemu di manera libera nant'à e scelte, ghjuste, pare è suli-

*darie da fà in u rispettu di l'interessu cumunu» dice torna l'associu, «suvente e chjächjere ci imprèstanu azzioni immaginarie, putere di vetò, per putachjà nant'à u nostru associu. Puru a nostra porta hè sempre stata aperta à u diàlogu, in a trasparenza, avemu sempre vultu mette in davanti a prevenzione nanzu à l'azione.»*

**Cusì hè intervenutu di manera vèria** dapoi ssi trent'anni ABCDE in u duminiu di l'urbanisimu, è ci hè di chè fà! Ch'ellu sia in cor'di a cità, cum'è pè a caserna Montlaur o per difende munumenti patrimoniali, o torna contr'à u pianu locale d'urbanisimu (PLU). O ch'ellu sia fora di i rampali, per scumbatte contr'à u scàndalu di a privatizzazione di l'isula di Cavallu, contr'à u golfu di Sperone, per dinunzià dinù mondu custruzioni illegale nant'à u litorale bunifazincu, per difende u chjassu di u litorale o per difende u mare è e so sponde in e Bocche di Bonifaziu.

S'hè impegnatu assai in i dibattiti di u Padduc messu in ballu tandu da u putere di dritta. Era membru di u Fronte unitu contr'à quessu Padduc ch'è cuntava in 2009 tutti l'associi ambientali cù partiti pulitichi nazionalisti è di manca cum'è u Partitu cumunista. Dinunziàvanu l'òpera di distruzione di u litorale di a Corsica... Ancu assai hè statu annullatu è un veru pianu di sviluppu durèvule hè statu messu in ballu, dibattitu è adupratu in u 2015.

**Da Bonifaziu à Portivechju,** Rundinara, Balistra, Cannettu, Sperone, Cavallu... è mondu siti rimarchèvuli, spàzii agriculi è patrimoniu naturale magnifici, dèvenu assai à ABCDE. Da ringrazialu. ■

## Accapu di a reddazione

# Da 50 M€ innò, à 72 M€ iè !

S'aspetta sempre sè u Statu hà da cappià i 50 M€ pè a Delegazione di serviziu pùbliku in i trasporti marittimi è aèrei di a Corsica. U destinu di centinaia d'impiechi corsi hè suspesu à u votu di u bugettu francese. Ma u primu ministru hè in difficoltà. A so popularità si sfonda è tutti i gruppi u criticheghjanu, sin'à a so magiurità! Ancu s'ellu appieca u famosu 49-3 ch'li permette d'aduprà una lege senza dumandà u votu di l'assemblea naziunale, i gruppi d'upposizione vuteranu una muzione di censura ch'pò fà cascà u governu. È cù ellu tamante illusioni perse!... Cum'argumenti di ricusu di i 50 M€ bramati da a Corsica, u governu hà fattu valè i 50 miliardi da truvà per l'equilibriu di u so bugettu...

Eppuru, hà datu cum'è s'ella ùn era nunda 72 M€ pè a custruzione d'un centru di spiccanza di i lozzi casalini in Monte! Cuntrariu à e direttive aurupee, bramatu da a maffia, impuzicante per l'ambiente, d'un prezzu prontu à arruinacci per decine d'annate, stu mercatu pùbliku tamantu u mondu hè statu garantitu da u Statu francese ch'hà prumessu di pacanne omancu 80% pè a so custruzione prevista in trè anni... è 188 milioni d'auri dopu durante 10 anni pè u so funziunamentu! U permessu di custruì hè statu spostu d'aprile scorsu da u Syvadec, u mercatu attribuitu, simu ghjunti à a fin'di e prucedure... a custruzione principierà da quì à pocu. L'associi di l'ambiente, è i cullettivi di lotta contr'à a maffia, si sò adunati in u cullettivu Corsica Pulita per dinunzià u pianu di trattamentu di lozzi è tutte l'incuerenze di a pulitica ch'è rege e nostre rumènzule. Ma cumu ne simu ghjunti quì? Cumu serà pussibile di fà scelte cusì gattive per l'ambiente è pè a ghjente?

U scopu di u centru di Monte, è di quellu ch'è serà custruitu dopu in u Pumonte, hè di spiccà u lozzu. Ma cumu spiccà plàsticu, vetru, ferrame, aluminium, carta è cartoni, restu di pittura è di calcina, vechji medicamenti, ecc. di e muzzicature di carne è pullastru, i buchji di pomi, e sumente di pumate, u fondu di caffè, e fascie di e criature, è tutte ste rumènzule carche d'acqua, chi pigliate sole ponu esse un tesoru di rinascimentu pè a terra, ma imbullighjate ind'è u soddu tòssicu, cancarogenu, rughjinosu è merzu volta pùzzicu è risicosu!

Oghje tuttu ciò ch'ùn hè spiccatu hè piattu sottu terra in u disprezzu di a natura è ci vòlenu cunvince ch'è tuttu anderà di megliu? U mondu hà amparatu assai nant'à u lozzu, è sà cumu rege a problemàtica. Basta à spiccalu, à mèttelu in e filiere di riculerie, à valorizalu. Tuttu si trasceglie oghje, ancu e vechje buttiglie d'ogliu anu un'antra vita!

È i Corsi? Burlati, trattati cum'è ciucci, si cunvincenu ch'è tuttu hà da esse regulatu cù sti dui centri di spiccanza. Aspettendu pàcanu, è pàcanu caru u trattamentu di u so lozzu, è pacheranu di più in più caru vistu i modi di trattamentu brinnaghji messi in ballu.

I nostri deputati anu scumbattutu sin'à oghje pè i trasporti, è l'assemblea naziunale hà vutatu l'amendimentu spostu pè i 50 milioni di a DSP, puru u bugettu ùn hè ancu vutatu... è daretu à ellu ci hè a minaccia di a censura... Ma ùn vi inchiate, u centru di Monte, ellu, si ferà! ■ **Fabiana Giovannini.**



Langues régionales

# Faire face à l'État profond jacobin

## Deux épisodes judiciaires quasi-simultanés marquent l'actualité de cette semaine.

Le premier à Marseille a rendu ce lundi son verdict pour interdire l'usage de la langue corse aux élus de la Corse. Suivra à Toulouse la copie conforme du jugement marseillais contre des maires catalans. L'État profond règne en maître et poursuit son projet jacobin linguicide qu'Emmanuel Macron a à nouveau cautionné devant l'Académie française il y a deux semaines.

Ce lundi, la Cour administrative d'appel de Marseille a confirmé un premier jugement du Tribunal administratif de Bastia qui, saisi par le préfet Lelarge, avait en mars 2023 annulé le règlement intérieur voté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse pour que soit possible l'expression en langue corse des élus de la Corse, avec traduction simultanée en français. Et, ce jeudi 28 novembre, au moment où paraît ce numéro d'Arritti, ce sont cinq maires catalans qui comparaissent pour le même motif devant la Cour administrative d'appel de Toulouse. Pas besoin d'attendre le jugement pour savoir à l'avance qu'ils seront eux aussi condamnés.

Cette attitude jusqu'au-boutiste des juges administratifs français n'a pas d'équivalent en Europe, et, comme le soulignent les président(e)s du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse dans un communiqué commun, cette décision, « *contraire aux textes européens et internationaux protégeant les droits fondamentaux au plan linguistique* », devra être contestée devant les juridictions européennes et internationales. Pour cela, ils proposeront dans un premier temps que la Collectivité de Corse se pourvoie en cassation, puisque la Cour européenne des droits de l'Homme ne peut être saisie qu'une fois épuisés tous les recours prévus au sein de l'État-membre. C'est une longue marche judiciaire qui commence pour la langue corse sur la scène internationale, mais il est plus que temps de sortir du tête-à-tête dans lequel nous enferme la constitution française et son interprétation par une jurisprudence abusive. Car le postulat « *la langue de la République est le français* » énoncé par l'article 2 de la Constitution n'entraîne pas mécaniquement l'interdiction des autres langues, surtout quand leur usage est accompagné d'une traduction simultanée en français. En en décidant de la sorte, le Conseil constitutionnel, et toutes les juridictions qui en sui-

vent les préconisations, expriment les attentes de l'État profond qui, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, a toujours refusé la moindre évolution démocratique sur cette question. Cependant, la suite du processus de Beauvau prévoit de modifier la Constitution pour ouvrir la porte à l'officialisation de la langue corse. L'accord signé à Beauvau a notamment prévu de « *garantir que les deux langues, le corse et le français, puissent être utilisées comme langues d'usage, à l'oral comme à l'écrit, par les citoyennes et les citoyens dans toutes leurs activités* ». Aussi, faire aboutir le processus de Beauvau sera certainement la voie la plus rapide pour arriver à bousculer le bunker jacobin qui veut notre disparition.

Au-delà du corps judiciaire, Emmanuel Macron en personne, adepte du double langage selon qu'il est à la tribune de l'Assemblée de Corse ou à celle de l'Académie française, a théorisé, dans le panthéon de la langue unique, l'importance d'éliminer « *ces langues vernaculaires, ces patois, ces différentes langues régionales qui, pour certaines existent encore (...) instruments de division de la Nation* ». Joli programme ! Le plus cocasse de la prestation d'Emmanuel Macron à l'Académie française est qu'il n'a pas hésité, quelques instants plus tard, à saluer les locuteurs en langue française du Québec, appelant les québécois à « *résister à l'uniformisation* » en utilisant systématiquement la langue française contre la domination de l'anglais au sein d'un Canada très majoritairement anglophone, sans qu'aucun journaliste, ou presque, ne relève la contradiction flagrante. Sur cette question de la langue, question identitaire par excellence, essentielle pour l'avenir du peuple corse, nous nous affrontons à ce que le monde compte de plus réactionnaire. Seule la Chine va aussi loin... ■

## Langues minoritaires

# La quatorzième édition du Liet international s'est tenue à Bastia

Ce vendredi 22 novembre, la quatorzième édition du Liet international, concours de chansons en langues minoritaires, s'est tenue pour la première fois en Corse. Cet événement européen, organisé cette année par la ville de Bastia en partenariat avec la Collectivité de Corse, promeut la défense et la diffusion des langues minoritaires.

L'« Eurovision des langues minoritaires », créé en 2002 en Frise, a vu quinze artistes venus de toute l'Europe se produire cette année sur la scène de l'Alboru, offrant une visibilité médiatique aux langues minoritaires. Les artistes ont tous interprété des chansons nouvellement composées, obligatoirement dans des langues minoritaires européennes. De nombreuses langues ont été représentées cette année comme le breton, le frison, le bas-sorabe, le catalan, le ladino, le bas-allemand, l'occitan, le corse, le sønderjysk, l'allemand du Sud-tyrol et le sarde. Le jury, composé d'artistes indépendants originaires des régions des artistes en compétition, dont la corse Patrizia Poli, ont jugé les artistes et leur chanson sur des critères de diversité linguistique et géographique, l'originalité des créations ainsi que la qualité musicale.

Pour la Corse, c'est le groupe **Una fiara nova**, originaire de Castagniccia, qui a défendu notre langue avec sa chanson *Qualcosa di tè*. Le groupe, fondé par les frères Giovannetti en 2019 et



La gagnante Nani Vazana. Le groupe Una fiara nova, vainqueur du prix du public. Photos Léa Ferrandi.

composé de six musiciens, a été mené par la voix de Lisandru Bonini dans une composition inspirée de la paghjella et des chants sacrés. La soirée a également été l'occasion pour Doria Ousset, gagnante de l'édition 2022 au Danemark, d'interpréter son titre *Roma*. L'artiste avait remporté l'édition il y a deux ans dans la ville danoise de Tonder avec ce même titre *Roma*, morceau racontant un épisode douloureux vécu par la communauté corse de Rome au XVII<sup>e</sup> siècle. Cette quatorzième édition

a également permis à Jacques Culioli, gagnant de l'édition de 2008 avec son titre *Hosanna in excelsis*, de réinterpréter son morceau en compagnie de Yoan Casanova et de sa fille Delia Lucia. La soirée s'est finalement clôturée avec la victoire d'Una fiara nova pour le vote du public et avec la victoire de Nani Vazana, avec son titre *Una Segunda Piel* en ladino, pour le vote du jury. ■

**Pauline Boutet-Santelli.**



## Tjallien Kalsbeek, l'âme du Liet

Tjallien Kalsbeek vient de Frise, la minorité linguistique qui a donné son nom (*Liet* veut dire *chanson* en frison) à l'Eurovision des cultures minoritaires, et elle est l'âme de cette manifestation qui tous les deux ans, quelque part en Europe, consacre une œuvre issue du foisonnement de ces cultures ignorées par l'Eurovision des États.

Il faut à Tjallien Kalsbeek développer des trésors de conviction pour mener les sélections des groupes qui se produiront, engager le partenariat avec la région qui accueillera à son tour l'évènement, et obtenir les financements indispensables pour arriver à un standard de manifestation parmi ce qui se fait de mieux en Europe.

La qualité des artistes sélectionnés assure le rayonnement de cet événement qui a lieu tous les deux ans. Après la victoire de Doria Ousset dans le Jutland de la minorité germanophone du Danemark, la Corse a été choisie pour l'édition 2024. La ville de Bastia et la Collectivité de Corse ont soutenu le projet, et le spectacle produit a rempli toutes les attentes. La qualité technique impeccable a été encore une fois atteinte. La perfection de la forme est très importante, car elle porte le message que les cultures minoritaires évoluent autant que les autres à un excellent niveau professionnel.

La victoire de Jacques Culioli en 2008 avec son titre *Hosanna in excelsis* ne lui a pas simplement procuré un premier prix. Elle a aussi réussi l'enregistrement le plus abouti de sa prestation artistique. Le revoir a été un enchantement.

Entre deux manifestations du Liet, Tjallien Kalsbeek déploie toute son énergie pour choisir une prochaine étape, et plaider avec fougue pour que l'Europe soutienne davantage les langues minoritaires. Tous les deux ans le Liet renouvelle le message et rappelle, preuve à l'appui, l'importance de préserver ce trésor culturel européen que sont les langues minoritaires. ■ **François Alfonsi.**

6, 7 è 8 di dicembre 2024

# A fiera di Bucugnà mantene a fede paisana



**U**mo parè  
par François Joseph Negroni

**Cum'è tutti l'anni dapoi u 1982**, ghjunghje a Fiera di a castagna in Bucugnà, da mantene a fede paisana, culturale è artisgianale di a Corsica, in grazia à u tamantu impègnu di i voluntarii di u « Foyer rural U Castagnu » !  
U prugramma cumpletu : fieradiacastagna.com

## ◆ Vènari u 6 di dicembre

**À pàrtesi da 9 ore.** Ghjurnata di a Tramandera, animazione dedicata à i sculari. • *Campu di fiera* : parehji atteddi. • *Palazzu di Bucugnà* : visita di u museu, atteddu di dappaghju in lingua corsa cù l'associu Fiura Mossa. • *Pà tutti* : visita libara di u campu di fiera cù attrazzi dispunibili à l'accolta : libretti di ghjochi, percorsi scuparta, inchiesti.

**À pàrtesi da 10 ore è mezu.** Sindicatu AOP Farina castagnina corsa : scuparta di a farina, i so qualità, i so caratteristichi, assaghjera di nicci è arrustiti.

**À pàrtesi da 2 ore dopu mezzornu.**

Accolta di u pùblichu (150 spusitori).

**6 ore.** Aperitivu d'inaugurazione.

## ◆ Sàbату u 7 di dicembre

**9 ore.** Apartura à u pùblichu.

**À pàrtesi da 10 ore.** Attività bislingui pà i zitelli, libretti di ghjochi, inchiesti, percorsi scuparta di u campu di fiera da piglià à l'accolta.

**11 ore.** Apartura di u barru à vinu.

**À pàrtesi da 11 ore (è 7 ore a sera).**

Apartura di u ristoranti di a fiera cù da

magnà in scelta, pulenta (appruntata cù farina castagnina AOP di Bucugnanu, ficateddu arithjanali, brocciu AOP arricalu da Casgiu Casanu) è tianu di viteddu à l'usu tradiziunali (scucinatu da l'alevi di u LEP u Finuseddu).

**9 ore.** Cuncertu di Felì.

## ◆ Dumènica l'8 di dicembre

**9 ore.** Apartura à u pùblichu. Vèndita di castagni di 2 anni, crisciuti in Bucugnà, in associu cù a Pepiniera reghjunali di Castellucciu à u centru di u tindonu.

**10 ore.** Cuncorsu rughjunal di farina castagnina corsa (à usciu chjosu, in paesi) • Attività bislingui pà i zitelli. • Seanza di dedicata di l'òpara « Trè fole macagne pè i zitelli » da Daniel Vincensini.

**3 ore è mezu.** Cuncertu cù a Scuola di Cantu di Natale Luciani.

**5 ore.** Annunciu di i primati di u Cuncorsu rughjunal di farina castagnina. Stand di u Sindicatu AOP Farina castagnina corsa, centru di u tindonu.

**6 ore.** Tirata à l'imbusca di i loti.

**8 ore.** Chjuditura di a fiera. ■

## Lingua Corsa, lingua viva !

**D**ans la rue ? À la maison ? Jusqu'où l'État ira-t-il pour interdire de parler Corse ? La cour administrative d'appel vient d'interdire l'usage de la langue Corse lors des débats de l'Assemblée de Corse. En d'autres termes, l'antre de la démocratie Corse, garante des intérêts de son peuple, se voit privée de sa langue maternelle. Au nom de quoi ?

Depuis 60 ans, la France mène une politique acharnée qui entraîne inéluctablement l'effacement progressif de l'assimilation des Corses à leurs racines : leur langue, leur histoire, leur culture disparaissent lentement.

Nous le savons, la société actuelle est dépourvue d'un socle solide permettant aux enfants de devenir bilingues dès le foyer familial. Le nombre de locuteurs chute vertigineusement. Il devient rare d'entendre une conversation en Corse entre des jeunes attablés au café du coin. Ce phénomène est le résultat d'une politique d'asservissement du peuple Corse, combinée à une répression constante de la question Corse. À cela s'ajoute une politique de

remplacement démographique : chaque année, plus de cinq mille personnes s'installent en Corse, soit cent mille personnes extérieures à l'île en une génération de vingt ans. Le coup de grâce est porté. Et comme si cela ne suffisait pas, l'État persiste, censurant même le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse pour interdire l'usage du Corse durant ses sessions.

Ce qu'il faut expliquer, sereinement et pacifiquement, à cet État qui ferait mieux de réfléchir à l'autonomie de la Corse et à la décentralisation de ses pouvoirs au vu de sa gestion, c'est que nous ne mourrons pas. Nous ne lâcherons pas. Nous ne partirons pas.

Dans cet esprit, il est urgent de trouver une solution apaisée : promouvoir l'enseignement du corse, soutenir le déploiement des écoles immersives et, surtout, reconnaître la coofficialité de la langue. Rinascerà, a lingua materna. È cusì sia. ■

## 8 di dicembre, Festa di a Nazione !

**L**'8 di dicembre hè statu sceltu da l'antenati da ch'ellu sia Festa di a Nazione corsa ! Di ghjennaghju 1735 una Cunsulta à u conventu Sant'Antone di Casabianca, cunsacregghja a Vèrgine Maria Regina di a Corsica, u so cantu u *Diu vi Salvi Regina* diventa l'innu naziunale è a festa di l'Immaculata Cuncezzione, l'8 di dicembre, Festa di a Nazione. Fochi populari sò incesi in tutti i paesi, sònnanu e campane, risònanu mughji è canti d'allegria, a Corsica festa a so liberazione !

289 anni dopu, Corsi s'impègnanu in Lisula, in Conca, Portivechju, Corti, Bastia, Siscu... è parehji altri appuntamenti dati nant'à i retali siciali. Messe nustrale, prucezioni, granitule, conferenze, serate di canti, spassighjate, accumpagnanu impaghjellate è bandere... Partecipate à ss'appuntamenti nustrali è fraterni !

Da ramentà dinù, chì stu ghjornu di l'8 di dicembre hè statu sceltu per esse a prima paruzione di u nostru settimanale ARRITTI chì festighjerà i so 57 anni ! Ewiva ! ■



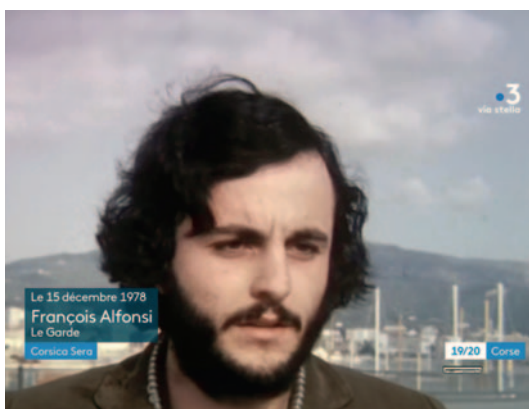
**Abbonatèvi : [www.arritti.corsica/abbonamentu](http://www.arritti.corsica/abbonamentu)**

Approvisionnement énergétique

# La première pierre de la centrale du Ricantu est posée

Plus de 50 ans après la création du comité Anti-Vaziu pour protester contre l'utilisation du fuel lourd comme source d'énergie pour la centrale de production électrique du Vaziu et une première victoire en 2017 avec l'abandon de ce même fuel lourd à la centrale de Lucciana, voilà que la première pierre de la future centrale du Ricantu devant remplacer celle du Vaziu et fonctionnant quant à elle au biocarburant a été posée ce vendredi 22 novembre. Preuve que le militantisme politique sur le temps long finit toujours par porter ses fruits, d'autant plus lorsque l'on porte la voix de la raison et de la justice.

On aura pu compter sur la détermination et le travail de nombres de femmes et d'hommes qui n'ont voué leur engagement qu'à l'intérêt général de ce peuple, on pense d'abord légitimement à François Alfonsi et à Norbert Laredo, trop tôt disparu, qui ont notamment été à l'initiative, avec d'autres du comité Anti-Vaziu et de l'action menée, en novembre 1983, qui avait détourné un convoi transportant un élément nécessaire au fonctionnement d'un moteur de la centrale. Le rotor avait fini son trajet dans le port d'Ajaccio au lieu de terminer à « bon port » au Vaziu... Une action jamais revendiquée. Sur le plan associatif, nombreux ont été d'un appui important pour l'avènement d'une politique plus vertueuse de la puissance publique en matière de production énergétique, on pourrait citer



de façon non exhaustive les associations Aria Linda, Sintinella et d'autres, comme U Levante ou Le Gardie quant à l'impact sur l'environnement et la santé des populations, qui ont tous œuvré à la situation actuelle, ou encore le collectif

des résidents de la Marana, porté par Michè Angeli, qui aura conduit à l'abandon du fioul lourd à la centrale de Lucciana et par effet papillon à favoriser l'avènement de cette nouvelle centrale du Ricantu.



Action du groupe Femu a Corsica, alors dans l'opposition à l'Assemblée de Corse, en 2010.

**Utilisé comme combustible ou carburant, le fioul lourd est très polluant.** C'est pourquoi son utilisation en Europe est en baisse constante depuis 50 ans. C'est, avec le charbon, l'énergie fossile la plus polluante, et ses effets sur la santé sont très nocifs, du fait de fortes teneurs en dioxyde de soufre, en carbone, en oxyde d'azote, en particules fines... Aussi le gaz, bien qu'énergie fossile également, a longtemps été imaginé comme énergie transitoire pour fermer définitivement les centrales thermiques au fioul lourd du Vaziu et de Lucciana, tout en travaillant au développement des énergies renouvelables qui sont par nature des énergies aléatoires. Malheureusement, l'approvisionnement en gaz dépend du contexte international. C'est d'ailleurs aujourd'hui une énergie chère avec notamment la guerre en Ukraine. Lucciana a opéré une première conversion au fioul léger, mais le Vaziu restait un problème. Nombre d'associations n'ont cessé de dénoncer la pollution de l'air dans le bassin ajaccien et son effet « cuvette » retenant la pollution sur la région avec le constat de maladies cardio-vasculaires en hausse. Il a fallu 50 ans pour opérer cette transition, non encore totalement effective, et il reste encore à négocier l'arrêt du fioul lourd dans le transport maritime. Ùn avemu ancu finitu di scumbatte! ■



La « première pierre » du Ricantu vient d'être posée, après plus de 50 ans de lutte contre l'utilisation du fioul lourd.

Ci-dessus, une conférence de presse du collectif des résidents de la Marana et des associations Aria Linda et Sintinella devant la centrale de Lucciana, en présence de Michèle Rivasi (au centre), et François Alfonsi avec, à sa droite, Michè Angeli et tout à fait à droite, Norbert Laredo. Ci-contre, le rotor jeté dans le port d'Aiacciu lors d'une opération « coup de poing »... retardant la mise en route de la centrale du Vaziu. Tout à gauche, François Alfonsi, lors d'une conférence de presse du Garde en 1978, peu de temps avant le lancement du comité Anti-Vaziu.

Important de souligner aussi l'implication d'un certain nombre d'élus qui par leurs actions ont permis d'alerter l'opinion publique et de faire avancer ce dossier institutionnellement, je pense à Nadine Nivaggioni, à Fabiana Giovannini, et à l'ensemble du groupe Femu a Corsica, avec des actions de sensibilisation « coup d'éclats » à l'Assemblée de Corse (notre photo ci-contre), mais aussi sur le terrain aux côtés des associations, et qui ont travaillé avec abnégation sur ce sujet sans jamais se détacher de la priorité: le développement des énergies renouvelables. Le renouvellement des centrales au gaz hier, aujourd'hui aux biocarburants, s'inscrit en effet dans une phase transitoire pour aider à la montée en charge justement de ces énergies renouvelables dont la Corse regorge pour son alimentation énergétique et qui signera véritablement son indépendance énergétique.

Enfin n'oublions pas le coup de pouce de personnalités extérieures comme Michèle Rivasi, aujourd'hui hélas disparue.

**Cette nouvelle étape de la pose de la première pierre** de la centrale du Ricantu, en présence du président du Conseil exécutif Gilles Simeoni, et de la ministre déléguée aux territoires et à la décentralisation, Catherine Vautrin, est une avancée majeure! Elle concrétise un peu plus encore la volonté politique

ferme de la majorité territoriale en matière de transition énergétique et de défense de la qualité de vie de la population qui était jusqu'à présent gravement impactée par les rejets de la centrale actuelle au fioul lourd.

C'est un nouveau pas franchi sur le chemin de l'autonomie énergétique défendu par l'Exécutif de Corse et actuellement porté par le Conseiller exécutif et président de l'Agence de l'urbanisme et d'énergie Julien Paolini, pierre angulaire de la programmation pluriannuelle d'énergie (PPE) révisée en avril 2023. L'objectif de cette PPE est de garantir une fourniture en électricité stable à la population sur l'ensemble du territoire, des grands ensembles urbains aux petits villages de l'intérieur les plus reculés, par la diversification des sources de production, dont 75 % doivent être issues des énergies renouvelables en 2030, ce qui permettra de viser sérieusement l'autonomie énergétique à l'horizon 2050. ■ Florian Riolacci.



[www.arritti.corsica](http://www.arritti.corsica)



Ghjocu à pallò

## Corti in 32<sup>a</sup> finale di a Cuppa di Francia!

L'Unione spurtiva di i club cortinesi di ghjocu à pallò s'hè qualificatu pè e trentaduesime finale di a Cuppa di Francia! Hè un evenimentu stòricu pè a cità è stu club ch'hà festighjatu i so cent'anni in 2008 (fundatu in u 1908)! Hè statu oppostu à i Diàvuli neri di Combani, una squadra maorese. L'USCC hà vintu 2 à 0. Ci hè ghjuntu quasi à a fin'di u scontru, à l'84<sup>a</sup> minuta, in grazia à Samba Tamboura po Christopher Boussebart. Malgratu freddu è ventera, u stadiu Santos Manfredi era pienu. Stu bellu parcorsu s'aghjusta à a stòria ricca di l'USCC. Amentemu chì u club hà cunnisciutu grandi ghjucatori è educatori cum'è l'internaziunali Dumènicu Colonna è Edmond Delfour.

Hè a seconda volta ch'ellu ghjunghje sin'à e 32<sup>e</sup> finale di a Cuppa di Francia. A prima volta era in 2006. Un macciu persu 3 à 2 contr'à Rennes, un club di Lega 1.

L'USCC, presidatu da Ghjàcumu Francescu Colombani, hè un club di Naziunale 3, ghjunghje sin'à e 32<sup>e</sup> di finale di a Cuppa di Francia hè un evenimentu è sunnieghja di pudè riceve torna una Lega 1!

Ind'è a stòria, l'USCC hè statu sette volte campione di Divisione d'Onore è hà vintu dinù sette volte a Cuppa di Corsica.

Augurèmulu ventu in puppa! Cunnoscerà u so avversariu u 2 di dicembre.

Aspettendu, l'altru club corsu qualificatu, u Sporting Club di Bastia, riceve l'AS Nancy, club di Naziunale, sàbату chì vene in Furiani.

Forza Corsica! ■ F.G.

## Administration pénitentiaire à Casabianda

# Toujours des discriminations pour des agents en situation de handicap

**Les agents de l'État qui travaillent dans la pénitentiaire ne sont pas forcément les mieux considérés**, notamment dans les milieux nationalistes... et pourtant, autonomistes, indépendantistes, et plus généralement tout Corse conscient des difficultés économiques de l'île, savent qu'il est impossible de faire l'impasse sur les agents pénitentiaires. Une île émancipée a besoin d'une administration solide en tous domaines, et particulièrement en ce qui concerne la police, la justice et les prisons ! Une chose est sûre, la Corse a surtout besoin de paix, et notamment de paix sociale.

L'agression mortelle contre Yvan Colonna a montré à quel point les dérives de toute nature peuvent intervenir en prison. D'ailleurs, on aimerait bien savoir ce qu'a fait l'État des conclusions du rapport d'enquête parlementaire présidé par Jean Félix Acquaviva, non seulement pour la mémoire d'Yvan, pour sa famille et pour la Corse, mais aussi pour l'état exécrable des prisons en France et les milliers de détenus et de gardiens qui en souffrent. Une prison bien administrée, où les agents sont correctement traités d'un point de vue social, est une prison où les détenus ont une chance de réinsertion. Or, force est de constater, qu'en prison aussi, c'est la désorganisation, les passe-droits, les dérives, les trafics. Pas partout, mais quand même. Et sur ce point, des informations démontrent que trop de situations anormales perdurent, même les plus simples à régler !

Il y a un an, le 29 septembre 2023, ARRITTI titrait « Tensions dans la pénitentiaire ». « Les Corses n'arrivent pas à rentrer, quand les continentaux fraîchement arrivés et dans la même situation, obtiennent leur mutation ! » se lamentait le responsable STC que nous avions interrogé. Philippe Franchini soulevait le cas de deux agentes maltraitées par leur administration. Mutées aux Baumettes après l'école pénitentiaire, elles avaient toutes deux des enfants en RQTH\* et ont dû vivre un éloignement forcé très préjudiciable à leur famille. Parmi elle, sa compagne Christelle Escamilla, qui dispose elle-même d'une RQTH ne lui permettant pas les trajets longs en voiture, remplissait toutes les conditions de mutation à Casabianda, lieu de son domicile où la situation de son fils nécessite la présence de sa mère, de même que son compagnon également malade. Elle s'est vue systématiquement refuser sa mutation, pendant que des postes sont vacants et que



L'agent est déclaré apte au travail en milieu ouvert. Casabianda est tout indiqué !

d'autres agents sont appelés du continent pour combler le manque d'effectifs local... À force d'insistance, elle a été rapprochée le 1<sup>er</sup> septembre 2023, mais à Borgu, au prétexte que l'établissement serait seul habilité à former les stagiaires. « Ce qui est faux » explique Philippe Franchini, « le centre de détention où je suis depuis 30 ans dispose d'un formateur où nous avons reçu à plusieurs reprises des stagiaires de tout corps ».

M. Franchini, en congé de longue maladie, et qui a subi plusieurs hospitalisations, continue à plaider le bon droit de sa compagne. En vain. Plus rien ne se passe depuis un an, malgré des demandes répétées de mise à disposition au centre pénitentiaire de Casabianda, les certificats médicaux fournis et les soutiens syndicaux et politiques apportés.

**Le 8 novembre dernier, Philippe Franchini**, qui depuis se retrouve en fauteuil roulant car son état s'est dégradé, a interpellé Didier Migaud, actuel garde des Sceaux, ministre de la Justice.

« Ces trois dernières années des élèves surveillants stagiaires ont obtenu des mises à disposition au bout de six mois de stage pour des motifs beaucoup moins graves que les nôtres » se plaint Philippe Franchini, « il y a quatre mois un surveillant du CP Borgu a été mis à disposition au CD Casabianca ».

Pire, « le centre de détention de Casabianda emploie depuis des mois trois surveillants retraités à 120 € par jour, trois jours par semaine », alors que « des postes sont vacants » et que les médecins du Conseil médical et le médecin du travail attendent de l'aptitude au travail de Christelle Escamilla, mais de sa nécessité de « travailler dans un établissement pénitentiaire ouvert » (Borgu est un établissement fermé au contraire de Casabianda). Cette aptitude en milieu ouvert vient de nouveau d'être confirmée par le Conseil médical du 19 novembre.

Alors, que se passe-t-il ?

« Dans ce métier, on nous rappelle en permanence que nous devons avoir une structure familiale garante d'un équilibre psychoaffectif et social » se désole à raison Philippe Franchini. En Corse, les droits des personnes en situation de handicap et plus généralement leurs droits sociaux sont-ils respectés ? Cherche-t-on à pousser Madame Escamilla à partir d'elle-même ? À la licencier ? Une chose est sûre, cette famille est à bout, elle a utilisé toutes les voies de recours possibles. Désormais, avec tous ses soutiens (élus, syndicats, associations), Philippe Franchini s'appête à une action de terrain pour se faire entendre. Les députés Michel Castellani, Paul André Colombani et Laurent Marcangeli ont tous fait une demande d'audience auprès du ministère pour évoquer son cas. Le syndicat FO relance la direction, les partis nationalistes se préparent à intervenir...

**Cette affaire soulève la façon** dont l'administration pénitentiaire, et plus largement notre société, traite les personnes en situation de handicap. On a vu de belles images pendant les Jeux Olympiques en France, il s'agirait de mettre en application les bonnes résolutions que cela supposait : la reconnaissance du handicap passe par la reconnaissance des droits sociaux de ces personnes, et particulièrement de leur droit au travail. ■ **Fabiana Giovannini.**

\* Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.





# René Fregni, s'évader de prison par l'écriture

**René Fregni est un écrivain originaire de Corse ayant vécu à Marseille.**

Après une adolescence d'errance en rupture scolaire, il choisit de désertier le service militaire, ce qui conduira le jeune homme qu'il était de la rue à la prison. Dans sa cellule, il découvre la littérature et l'écriture, qui deviendront une partie intégrante de sa vie. De la vie carcérale à la vie d'écrivain, il retrace avec nous ces épisodes de sa vie, qui le reconduisent incessamment à ses origines.

**D**ans « Déserter: entretiens avec Fabrice Lardreau », vous retracez différents épisodes de votre vie, dont la prison, où vous avez découvert la passion de l'écriture. Parlez-nous de cette période.

J'ai commencé par désertier l'école parce que les enfants s'étaient moqués de moi à l'âge de 7-8 ans, car je portais des lunettes très épaisses. Je traînais dans les rues, dans les collines à Marseille, je ne voyais pas les caractères d'imprimerie donc j'ai pris peur de l'école. Je ne voulais pas qu'on se moque de moi et je suis parti traîner dans les rues. J'ai raté toute ma scolarité. J'étais parti sur les routes et je suis arrivé en retard au service militaire à Verdun. Pour deux mois de retard, j'ai écopé de six mois de prison militaire. Je me suis retrouvé avec un autre Corse qui avait fait un braquage à 17 ans, qu'on avait placé en prison militaire en raison de son âge deux ans plus tôt. C'est lui qui m'a parlé de tous ces livres qu'il lisait depuis son incarcération, alors que moi je n'avais jamais rien lu. Comme moi, il était un vagabond, jusqu'à ce qu'il découvre la lecture. C'est de plus en plus fréquent, les prisonniers que j'ai rencontrés plus tard se sont mis à lire en prison.

**Vous avez vous-même animé des ateliers d'écriture en prison.**

Après la publication de mon premier roman en 1988, le ministère de la Culture m'a appelé. Comme j'y racontais mes 6 mois d'emprisonnement et que j'étais publié, ils m'ont proposé l'animation d'atelier d'écritures. On m'a envoyé dans la vieille prison d'Avignon où j'ai improvisé mes ateliers d'écriture avec 12 détenus pendant trois ans. Depuis 30 ans, je vais dans toutes les prisons, en parallèle de mon métier d'écrivain.

**Considérez-vous que la littérature a été**

**une deuxième libération ?**

En prison à l'époque, la littérature était la seule échappatoire. Pas de télévision, pas de radio, pas de journaux. Tout était interdit. J'ai lu tout ce que j'ai pu pendant 6 mois et j'ai découvert que la seule évasion possible, c'était la lecture, il n'y avait rien d'autre. J'ai découvert des grands écrivains comme Camus, Giono, Céline... Des géants que j'ai lu ensuite durant toute ma vie. Un jour, j'ai demandé à l'aumônier de la prison un carnet, un stylo, et j'ai commencé moi-même à écrire de petits poèmes, des petits textes.

Quand je lisais, quand j'écrivais, les barreaux s'écartaient et je ne voyais plus la cour de la prison. Je voyais les paysages qui étaient sous mes yeux, ceux de Dostoïevski. Je voyais les routes, les villes... je voyais les femmes. Je suis tombé amoureux d'une femme qui n'existait pas, que j'ai inventé moi-même, et je me suis mis à lui écrire tous les soirs une petite lettre d'amour.

**Avez-vous rencontré des prisonniers pour qui la littérature a été aussi importante pour eux que vous vous ?**

Évidemment. Même si tous n'ont pas publié, tous ont découvert avec moi la lecture, le plaisir de lire dans sa cellule, d'écrire quelques mots. J'ai travaillé pendant plus de 20 ans aux Baumettes, avec les prisonniers jugés pour des longues peines. C'est là que j'ai connu la plupart des Corses qui étaient en prison à l'époque. Beaucoup étaient encore liés à la Brise de Mer, j'ai connu quelques Ajacciens du Petit Bar. Aussi, des nationalistes et des gens qui passaient du nationalisme au grand banditisme. Pour certains, je leur ai trouvé un éditeur à Paris et ils sont devenus écrivains. Je vois régulièrement des voyous encore en vie, notamment des anciens de la French Connection qui ont été publiés.

**Vos origines corses reviennent souvent dans vos écrits. Quel est votre rapport à l'île ?**

J'ai trois grands-parents sur quatre qui sont Corses. Du côté de ma mère, c'est Orezza, famille Raffalli, et mon grand-père a épousé une Albertini. Mon père, lui, était du Cap Corse, il vivait dans un hameau au-dessus d'Erbalunga. C'était une famille Fregni, qui était arrivée certainement 400 ans plus tôt avec les génois. Les Fregni sont une branche qui ne s'est pas développée et qui était d'origine italo-génoise. Ma quatrième grand-mère était bergère, des Basses-Alpes.

Comme beaucoup de Corses, ils sont venus chercher du travail sur le continent. Mon grand-père maternel est devenu gendarme. Mon grand-père paternel est devenu navigateur. Je suis né à Marseille de parents corses, mais mes parents parlaient de moins en moins le Corse pour nous faire apprendre le français. Nous y allions l'été, retrouver cette vie ancestrale, le jardin, la farine de châtaigne, ma famille restée sur place... J'ai vécu la Corse l'été. Lorsque j'ai déserté l'armée, et lorsque je me suis évadé de la prison militaire où on m'avait mis pour la deuxième fois, mon réflexe a été de venir me planquer en Corse. Les gendarmes sont allés d'abord fouiller la maison de ma mère à Marseille, puis la maison de mes tantes en Corse. Je suis resté caché à Bastia. C'était beaucoup plus facile pour se planquer et j'ai trouvé très vite du travail dans une boîte de nuit, qui n'existe plus depuis longtemps, U Pozzu sur la place Saint-Nicolas.

J'ai vécu dans une demi-ruine qu'on me prêtait pendant un an et demi au-dessus de Saint Joseph. En Corse, je savais que j'étais et resterai libre. ■

**Propos recueillis par Léa Ferrandi.**



À l'heure où les associations de défense de l'environnement sont ciblées par tous ceux que les règles d'urbanisme dérangeant... rappelons cet éditorial de Max Simeoni, écrit en 2012. Car enfin, c'est quand même bien le Padduc, qui après moults débats et délibérations a façonné notre projet collectif! Le remettre en cause après tous les obstacles qu'il a pu franchir, et ce sans jamais l'avoir jamais vraiment appliqué, n'est-ce pas le vrai problème aujourd'hui ?

## Une grande victoire, le Padduc ?

par Max Simeoni



Les élus natios, après le vote le 26 juillet par l'Assemblée de Corse, ont parlé d'une « grande victoire ». Ils ont fait des efforts méritoires. Mais je dirais qu'ils ont gagné un engagement de patrouille avancée dans une guerre qui ne fait que commencer.

### La loi du 22 janvier 2002

a donné mission à l'Assemblée de Corse d'élaborer ce projet de Padduc. Le président Hollande a dit que lui et les autorités publiques seraient « attentifs » à ses propositions. Il a fallu 26 mois à la CTC pour sortir ce premier document. Je veux souligner le mérite de l'actuel Exécutif, et notamment celui de Maria Guidicelli qui s'est révélée être un vrai personnage politique par sa capacité d'écoute, sa diplomatie, sa volonté de trouver un consensus politique, en communiquant avec maîtrise tout en restant sincère et respectueuse. On pourrait lui donner la médaille d'or de l'anti-blocage. Je me surprends moi-même dans cet exercice laudatif ayant par nature la tendance à souligner ce qui cloche. Dès lors, me voilà dans l'espoir inquiet d'avoir à ne pas être déçu. Cela dit, le projet est voté. Il est mis en couveuse de la CTC pour encore un an. Le président Giacobbi va être « reçu » à Paris pour en parler. Il aura des conseils et des encouragements mais quant aux risques, l'assurance sera limitée. Ce Padduc dans l'exposé des motifs et des positions envisagées heurte un républicanisme génétiquement incompatible.

Et quelles que soient les évolutions psychopolitiques, il n'y a pas de place pour le miracle. Si 23 amendements des natios sont acceptés, le but à atteindre est si élevé historiquement que toutes les avancées d'un demi-siècle (régionalisme, autonomisme, riacquistu, statuts Defferre, Joxe et processus Matignon...) font figure d'une marche d'approche qui n'a pas encore atteint le pied de l'Himalaya.

Oui, un succès utile mais encore un an à la CTC, pour parachever son travail. À la suite, l'examen « attentif » de l'Élysée, la discussion en commissions et en séance plénière par les députés et les sénateurs, des amendements, l'avis du Conseil d'État, avant le vote des deux chambres du Parlement et un recours toujours possible au Conseil constitutionnel pour tout ou simplement partie cruciale, comme le refus de peuple corse, de résident, contre la spéculation, la coofficialité, etc., au nom de l'égalité républicaine comme de bien entendu. Et en ce cas, le pouvoir du moment dans 3, 4, ou 5 ans devra revoir la copie à la baisse. Ce risque ne peut s'éviter que si l'Élysée présente aux deux chambres un projet (le Padduc) et des réformes de la Constitution formant un seul paquet indissociable.

Est-ce possible en droit français ? Sacré challenge, surtout qu'on sera en pré-campagne électorale ou à la veille. Une grosse couleuvre à faire avaler à tous les Républicains intégristes dans tous les bords et dans l'administration centralisée.

Un Padduc acceptable sans les moyens de l'autonomie est un marché de dupes. Or d'après le président Chaubon, la commission « Institutions » sera prête à la fin

de l'année. « L'autonomie ne fait plus peur » dit-il. Les divers thèmes, identité, langue, patrimoine, sont dans l'île admis du moins ils n'ont pas d'adversaires ouvertement déclarés, y compris le vocable « peuple corse ». Mais chacun le voit sous un angle différent selon les inconvénients ou les opportunités personnels. Le voyage de la réforme des institutions sera aussi long et plus aléatoire que celui du Padduc. Des réponses genre article 26 qui n'a jamais servi, ou « d'expérimentations législatives encadrées par le parlement » tout aussi stériles peuvent se renouveler.

La bataille décisive à gagner est celle de l'autonomie et de ses moyens. Sinon, le Padduc est rendu impossible. Tout se tient. Comment par exemple mener une politique énergique et de longue haleine qu'impose la sauvegarde de la langue sans coofficialité ? Se contenter alors d'un artefact légalisé « d'officialité » dont la mise en œuvre serait du ressort des instances aux pouvoirs de gestion limités, qui ne pourraient pas empêcher le déclin. Un pouvoir constitutionnel fort est nécessaire pour mener l'action durant une décennie avant d'inverser la tendance. Il doit intervenir dans tous les domaines concernés par cette langue : société, administration, enseignement, etc.

Un gentil bilinguisme sans égalité des deux langues a la vertu d'un soporifique. Déjà quelques syndicalistes, journalistes, particuliers, certains de bonne foi d'autres par idéologie ou arrière-pensée, récusent « l'obligation » et ne peuvent supporter que le « facultatif » par principe certes, ou par crainte d'handicap de carrières. Or il est évident que « l'obliga-

tion» ne peut se faire que par étape sur bon nombre d'années. Qu'en sera-t-il à l'échelle de l'hexagone ?

Même tabac pour un débat sur « la place de la Corse dans la Constitution », place inconfortable ou instable ? De même pour ce qui est d'endiguer la « spéculation foncière et immobilière », les lois n'existent qu'à minima comme dans les lois Littoral ou Montagne ! Et ainsi de suite pour l'environnement, la pollution (fuel et autres), les énergies nouvelles qui enflamment les discours mais guère les chaudières.

Quant aux transports et l'enveloppe de continuité territoriale, elle sent le rance pour ne pas dire plus. Une compagnie régionale maritime est à l'étude ? Supposons qu'elle soit reconnue faisable, la mise en place sera hors de possibilité avec les moyens actuels ou à peine « améliorés ». Un réseau ferroviaire ambitieux serait utile à tous les points de vue (social, fret, pollution, encombrements routiers...), la CTC ne peut pas avec les moyens de simple gestion le promouvoir.

Finalement tout dépend des moyens de l'autonomie. On veut remplacer une économie de rente par une économie productive. Le service public garanti par l'État ? Il se résume à l'espoir d'une rente pour l'emploi assuré. Espoir battu en brèche par les non-titulaires, les emplois à durée déterminée et repli sur les « places » des collectivités de la CTC, des deux conseils généraux pour 300.000 habitants et sur tout pouvoir administratif capable de recruter.

Le clientélisme électoral devient une nécessité pour l'électeur et pour l'élu. Farandole de jongleries de cercles vicieux !

**Dans cette course d'obstacles juridiques et institutionnels**, et sans compter les aléas imprévisibles de toute nature, les natos ont-ils compris, les « modérés » en particulier, avec une même vision politique et trois organisations différentes ? Le chemin est encore long et rude, ils ont besoin d'être davantage soutenus et bien compris par leur peuple. Peuvent-ils crier victoire et ne pas craindre l'ampleur de l'épreuve qui les attend des années durant ? ■

Suivant jugement du 19/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **DI BENEDETTO Giuseppe** - MACONNERIE - 393 chemin de Paternu 20600 FURIANI - non inscrit au RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **CAMISON Jonathan Nicolas** - Travaux de plâtrerie - lieu-dit CAMPO 20222 BRANDO - non inscrit au RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **Monsieur EL MKADEM FOUAD** - Travaux de peinture et vitrerie - Ld Figaretto 20230 TALASANI - non inscrit au RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **ROGNA BTP (SAS)** - Toute activité du bâtiment, de travaux publics ou privés, de la construction, de la rénovation, l=de l'équipement du bâtiment y compris les travaux de terrassement, réalisation de travaux de voirie et réseau divers, la promotion de tous biens établissements fonds de commerce usinés et ateliers - le Village place de l'Eglise 20219 VIVARIO - 829 029 842 RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **CILS ADDICTION (SARL)** - Vente et pose d'extensions de cils, vente et pose d'extensions de cheveux, vente de lentilles de couleur, vente et pose de produits et accessoires d'esthétique. Maquillage permanent - Chioso Longo Route de l'aéroport 20214 CALENZANA - 791 667 637 RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **RIOLACCI ET FILS (SARL)** - L'achat et la vente de bétail, le commerce de viande en gros. - 20218 PIETRALBA - 420 849 127 RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **MSG RESTAURATION (SARL)** - restauration traditionnelle bar a viande bar a tapas (sans vente d'alcool) - Acqua Acitosa 20243 SERRA-DI-FIUMORBO - 910 869 775 RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **SARL U FORNU (SARL)** - Restaurant (grande restauration), pizzeria - chez Mr Anthony Giordano-Casamozza Garage du Golo 20290 LUCCIANA - 818 402 042 RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **ENC (SARL)** - Tous travaux de maçonnerie - lieu-dit Costa 20232 OLETTA - 828 710 590 RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **BATIFER 2B SAS** - Travaux de maçonnerie générale travaux de rénovation peinture en Ferronnerie sablage décapage rénovation bateaux - 7 route du Cap 20200 SAN-MARTINO-DI-LOTA - 830 607 818 RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de :

finisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **SAS GOOD FOOD** - Snack, vente de produits régionaux et artisanaux à emporter. - avenue Christophe Colomb la Roseraie II 20260 CALVI - 834 317 612 RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **A.L.F SARL** - Exploitation d'un centre anti age, de beauté et de bien être (autre que esthétique) incluant la pratique de machines, la naturopathie - route Nationale 193 - Campo Vecchio 20231 VENACO - 835 054 552 RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **PVB ELECTRICITE GENERALE SAS** - Activités et travaux d'électricité. - Immeuble Casanova 20620 BIGUGLIA - 952 162 329 RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **ARCA SAS** - Restauration traditionnelle traiteur organisation de manifestations culinaires et foires - place DE DIANE 20219 VIVARIO - 902 841 980 RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **FRANGE COIFFURE SAS** - Coiffures dames - Galerie Paoli 37 Boulevard Paoli 20200 BASTIA - 792 375 925 RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **POINT CHAUD U PANE CALDU SARL** - la cuisson et la vente de pains viennoiserie et pâtisserie ainsi que la fabrication et la vente de produits alimentaires - Point Chaud U Pane Caldu 20242 VEZZANI - 485 013 742 RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **LE COIN DE L'ORMEAU SARL** - Débit de boissons 4eme Cat, petite restauration - place de l'Hôtel de Ville 20200 BASTIA - 801 343 690 RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **ATARAXIA SAS** - L'activité de restaurant, débits de boissons licence 4 - place Belombra Avenue de l'Uruguay 20260 CALVI - 948 926 688 RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **PARIGGI CLAUDE** - prestation de services : réalisation, entretien espaces verts - place de l'Eglise 20225 MURO - 452 539 034 RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **MAURER Remi** - Brocante, vente de meubles, dépôt vente. - hameau DE AGHERI 20242 PIETROSO - 434 484 754 RCS Bastia

Suivant jugement du 26/11/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **Monsieur KOLLEN Emmanuel Jean-Paul** - Restauration traditionnelle - 13 cours Paoli 20250 CORTE - 949 531 081 RCS Bastia

**SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS**  
Marie-Micheline Leandri - Anne-Marie Leandri  
Avocats - 1, Avenue Beverini - 20000 AJACCIO  
Tél. : 04 95 23 17 51 - Fax : 04 95 23 17 14  
leandri.avocats@orange.fr

**AVIS**

La location gérance consentie par la SARL VS MOTORS dont le siège social est à PERI (20167) – Plaine de Peri – Lieudit Facciata Rossa, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 828 007 435, au profit de : la SAS AUTO PRESTO 2A immatriculé au RCS d'AJACCIO sous le numéro 982 155 665, portant sur la partie de son fonds exploitée dans l'établissement sis Lieudit Ricanto – Route de Vazzio – Pont du Ricanto et dont les activités exercées sont : « entretien et réparation de tous véhicules automobiles, nettoyage et entretien de tous véhicules automobiles, achat et vente d'accessoires et d'équipements automobiles, tôlerie, pièces détachées neuves et d'occasion », a été résilié au 30 avril 2024.

Pour avis. La gérante SARL VS MOTORS

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 21 novembre 2024, il a été constitué pour une durée de 99 années, sous la Dénomination sociale « SOLE.3 » une Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros dont le siège est à CHIATRA (20230) Lieudit Malersu, dont l'objet social est « la construction de centrales photovoltaïques au sol ou sur tout bâtiment à édifier, à rénover ou préexistant, la production et la vente d'énergies renouvelables ». Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. A été nommé Président Monsieur Jean-Pierre NAVARI, demeurant à CHIATRA (20230) Lieudit Malersu. La société sera immatriculée au RCS de BASTIA.

Pour avis.

**AVIS DE TRANSFERT**

Dénomination FemuQui Ventures

Forme juridique S.A.S.

Capital social 200.000€

Siège social 344 rue Jean Femenia, immeuble

SITEC, 20200 Bastia

SIREN 820 014 900 RCS Bastia

Par décision du Comité de direction, le siège social est transféré au 6, rue Luce de Casabianca 20200 BASTIA, à compter du 30/11/2024.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMERIE: AZ DIFFUSION 20600 BASTIA 06 09 10 22 67 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

**DISSOLUTION ANTICIPÉE**

**ORTU DI PINZALI**  
Siège social à CALENZANA 20214  
RCS BASTIA 327807509

Aux termes d'une décision en date du 11 novembre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter 30 novembre 2024, Madame Véronique BOLLON demeurant à CALVI 20260, Résidence CAMPO LONGO a été nommée liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le domicile du liquidateur est l'adresse où doit être adressée la correspondance.

**NAVARI**

**Société civile au capital de 865 250 euros**  
Siège social : Lieudit Malersu 20230 CHIATRA  
800 068 454 RCS BASTIA

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2024, et du procès-verbal de la seconde assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2024, le capital social a été réduit de 370 750 euros pour le porter de 1 236 000 euros à 865 250 euros par voie de rachat et d'annulation de 37 075 parts sociales appartenant à certains associés, à la valeur unitaire de 10 euros. Les articles 6 « APPORTS » et 7 « CAPITAL SOCIAL » des statuts ont été modifiés en conséquence :

**Ancienne mention :** Le capital social est fixé à la somme de 1 236 000 € et est divisé en 123 600 parts sociales de 10 euros chacune, portant les numéros 1 à 123 600 inclus, entièrement souscrites et libérées.

**Nouvelle mention :** Le capital social est fixé à la somme de 865 250 euros. Il est divisé en 86 525 parts sociales de 10 euros l'une, entièrement libérées, numérotées de 1 à 86 525.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis.

**LA BOUCHERIE D'ALBERT**  
**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**  
**AU CAPITAL DE 1 000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : LIEUDIT ORENAGGIO, CENTRE**  
**COMMERCIAL SAINT ALBERT, 20169 BONIFACIO**  
**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bonifacio du 18 novembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée  
Dénomination sociale : LA BOUCHERIE D'ALBERT  
Siège social : Lieudit Orenaggio, Centre Commercial Saint Albert, 20169 Bonifacio

Objet social : Boucherie, charcuterie, pâtisserie, traiteur, vente au détail de viande, de produits à base de viande et de plats cuisinés, et à titre exceptionnel la vente de tous produits alimentaires et d'épicerie, y compris la vente de vin.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros  
Gérance : Monsieur Jean-François LE ROLLAND, demeurant 2 avenue Général de Gaulle, 20169 Bonifacio  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis. La Gérance

**E CAPRE**  
**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE**  
**AU CAPITAL DE 1 000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 15 RUE DU COMMANDANT**  
**BIENELLI, 20000 AJACCIO**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 22 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière  
Dénomination sociale : E CAPRE  
Siège social : 15 Rue du Commandant Benielli, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition de tous terrains ou tous biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, la location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Pierre-François FRANCONI, demeurant 15 Rue du Commandant Benielli, 20000 Ajaccio

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis. La Gérance

**GS CONCEPT**  
**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**  
**AU CAPITAL DE 500 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : ROUTE DE PINARELLO QUERCIOLO**  
**20213 SORBO OCAGNANO**  
**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sorbo Ocagnano du 16 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée  
Dénomination sociale : GS CONCEPT  
Siège social : Route de Pinarello Querciole, 20213 Sorbo Ocagnano

Objet social : La vente au détail de souvenirs, de prêt-à-porter, de cadeaux, d'objets de fabrication artisanale, de bijoux fantaisie, de maillots de bain, d'objets et accessoires de mode balnéaire.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros  
Gérance : Madame Lena GIOVANNONI, demeurant Route de Pinarello Querciole, 20213 Sorbo Ocagnano,  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis. La Gérance

**ANNONCES LÉGALES**  
arritti2@wanadoo.fr

**ARRITTI**

**Abbunàtevi !**

**ARRITTI**

5 Bd H. de Montera • 20200 BASTIA

© 09 65 32 16 90 - Fax : 04 95 31 64 90  
arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

**Vogliu un :**  abbonamentu /  riabbonamentu

55 € UN ANNU/UN AN  34€ SEI MESI/SIX MOIS  82 € U STRANIERU/ÉTRANGER

Casata è Nome (nom et prénom)

Indirizzu (adresse)

Mail o telefonu (e-mail ou téléphone)